

Montreuil, 15 septembre 2017

# **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

# Conseil spécialisé pour la filière céréalière du 13 septembre 2017 : valoriser à l'export la bonne récolte française face à la concurrence mer Noire

Le conseil spécialisé pour la filière céréalière s'est réuni le 13 septembre 2017, sous la présidence de Rémi Haquin. Après une année 2016 très décevante, la France a renoué en 2017 avec une récolte très satisfaisante en quantité comme en qualité. Elle devra néanmoins compter avec la concurrence exacerbée des pays de la mer Noire sur le marché mondial, dans un contexte de récolte record en Russie qui tire les prix vers le bas.

## Blé tendre : gagner en compétitivité face à la concurrence mondiale

Selon les dernières estimations du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la récolte française de blé tendre pourrait atteindre près de 38 millions de tonnes (Mt), l'une des meilleures récoltes engrangée au cours des dernières années. La qualité est également au rendez-vous. L'enquête sur la qualité des blés collectés, menée par FranceAgriMer en partenariat avec ARVALIS-Institut du végétal à l'entrée des silos, révèle d'excellents taux de protéines (12,3 % en moyenne nationale), une teneur en eau satisfaisante pour la conservation des grains (13,1 % en moyenne) et des poids spécifiques qui permettront de répondre aux besoins de tous les segments de marché (77,2 kg/hl en moyenne nationale). Les blés de la récolte 2017 affichent également de très bons résultats pour la panification. Au total, près de 70 % des blés de la récolte 2017 sont classés en catégories « premium » ou « supérieur » de la grille Intercéréales.

Les utilisations de blé sur le marché intérieur français devraient peu varier par rapport à l'an dernier, notamment dans le secteur de l'alimentation humaine (meunerie, boulangerie, biscotterie), secteur mâture où la demande est peu élastique. En revanche, FranceAgriMer prévoit une diminution des utilisations par les fabricants d'aliments du bétail français à 5,3 millions de tonnes (contre 5,4 Mt en 2016/17), en raison de la bonne qualité des blés 2017 qui devrait conduire à privilégier les utilisations en alimentation humaine.

Les ventes vers les autres pays de l'Union européenne pourraient retrouver un niveau plus habituel (autour de 7,8 Mt), après avoir atteint l'étiage, la campagne dernière, en raison de la très faible récolte engrangée. En outre, FranceAgriMer prévoit à l'horizon fin de campagne, des exportations de plus de 10 Mt vers les pays tiers, sous réserve de gagner en compétitivité face aux origines mer Noire, disponibles en quantité et à bas prix sur le marché mondial.

### Blé dur : davantage de disponibilités pour exporter

Selon les dernières estimations du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la récolte française de blé dur devrait atteindre 2,1 Mt ce qui permettra d'approvisionner davantage nos partenaires de l'Union européenne et les pays tiers. L'utilisation de blé dur par les semouliers français, débouché stable depuis plusieurs années, est maintenue à un peu moins de 0,5 Mt.

### Orges: des opportunités à l'exportation vers l'Arabie saoudite et la Chine

La récolte d'orges devrait dépasser 12,2 Mt selon les dernières estimations du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Grâce à ces disponibilités, les ventes vers l'Union européenne pourraient atteindre près de 3,3 Mt tandis que les exportations vers les pays tiers sont attendues à un niveau élevé (3,5 Mt), à destination principalement de l'Arabie saoudite, mais aussi de la Chine pour des utilisations brassicoles ou fourragères, en raison d'une moindre présence de l'origine australienne sur la scène internationale.

Les utilisations d'orges par les fabricants d'aliments du bétail français sont, en revanche, attendues en baisse par rapport à l'an dernier (1,3 Mt versus 1,6 Mt en 2016/17) au profit du maïs (2,6 Mt contre 2,3 Mt en 2016/17) dont la récolte s'annonce plus abondante que l'an dernier: près de 12,3 Mt selon les dernières estimations du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au Conseil spécialisé du 13 septembre 2017 sur le site internet de FranceAgriMer : http://www.franceagrimer.fr/filiere-grandes-cultures/Cereales

Contacts presse : <a href="mailto:presse@franceagrimer.fr">presse@franceagrimer.fr</a>

Virginie Nicolet Tél.: 01 73 30 22 54 Laurence Gibert-Mesnil Tél.: 01 73 30 34 05 <u>virginie.nicolet@franceagrimer.fr</u> laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

FranceAgriMer, établissement national du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt 12 rue Henri Rol-Tanguy / TSA 20002 / 93555 Montreuil cedex Tél.: +33 1 73 30 30 00 / Fax: +33 1 73 30 30 30

www.franceagrimer.fr